

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 08/06/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 - 127

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

SPORT

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE LA 18EME EDITION DE « YONNE TOUR SPORT »

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°2026-048 du 23 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire ;
- Vu la convention n° 2026-YTS 16 reçue en date du 02/06/26 ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre a été retenue pour accueillir une étape de l'opération « Yonne Tour Sport » 2026 ;
- Considérant l'intérêt de cette manifestation sportive départementale destinée aux jeunes de 6 à 17 ans ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention n°2026-YTS 16 avec le Conseil départemental de l'Yonne, aux conditions suivantes :
 - o Thème de l'animation : 19^{ème} édition *Yonne Tour Sport*,
 - o Lieu : site du Pâtis,
 - o Date : 04/08/2026,
 - o Participation financière versée au Département : néant,
 - o Engagements de la commune :
 - mise à disposition du site nécessaire à l'organisation de la manifestation ;
 - fourniture des moyens techniques nécessaires, notamment les raccordements électriques et l'accès à l'eau ;
 - mise à disposition des équipements, sanitaires, espaces de stationnement et signalisation nécessaires ;
 - prise des mesures de police et de sécurité relevant de la compétence du maire ;
 - fourniture des prestations d'accueil et de restauration prévues par la convention au bénéfice des équipes d'encadrement.
- De dire que les dépenses afférentes à l'organisation de cette manifestation seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.



A Tonnerre, le 04/06/2026
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre